

VIE ASSOCIATIVE
AN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2009

DELIBERATION

OBJET : Association des amis de la chapelle Notre Dame de la Garde – subvention exceptionnelle

Rapporteur : Sylvain BRITEL

La société Cornille - Havard qui entretient le mécanisme de la cloche de la chapelle Notre Dame de la Garde à Lomener, a constaté, lors de son dernier passage, que le moteur de volée était hors d'usage.

Le 6 février dernier se déroulait l'assemblée générale des amis de la chapelle Notre Dame de la Garde. A cette occasion, le bureau a pris la décision d'investir une grande partie de son budget annuel dans le remplacement de l'éclairage actuel par un autre système plus économe et offrant une meilleure qualité d'éclairage.

De ce fait, l'association se trouve dans une situation financière difficile, car devant gérer deux chantiers importants la même année.

Elle sollicite donc de la ville de Ploemeur une participation financière pour le remplacement du moteur de volée à hauteur de 900 € (environ 2/3 du coût).

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des amis de la chapelle Notre Dame de la Garde.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué à la vie associative et la communication

Sylvain BRITEL